



CEPM  
maiz'EUROP'

## Mercosur : non à la grande braderie !

21 février 2018

***Alors qu'un nouveau round de négociations débute ce 21 février à Asuncion entre les représentants de l'UE et du Mercosur, la Confédération Européenne de la Production de Maïs rappelle son opposition à toutes concessions sur les secteurs du maïs, du maïs doux et de l'éthanol offertes aux géants sud-américains. Il en va de la pérennité de la production de maïs en Europe, déjà confrontée à une concurrence exacerbée sur le marché communautaire.***

Les producteurs de maïs de l'UE, réunis en Conseil d'Administration de la C.E.P.M le 20 février, ont partagé les difficultés rencontrées par les maïsiculteurs européens face à l'effondrement des prix du maïs des derniers mois, conséquence d'une compétition accrue entre les principaux acteurs du marché mondial, et d'une parité euro/dollar qui pénalise fortement les origines européennes.

Cela se traduit par des importations massives de maïs par l'UE, qui devraient atteindre près de 14 Mt pour la campagne 2017/2018 selon les dernières projections de la DG Agri, et ce malgré l'application d'un droit de douane (5,61 €/t actuellement) à l'entrée sur la Communauté européenne. Alors que le Brésil avait vu sa position nettement reculer sur le marché européen ces dernières années, le géant sud-américain revient en force, avec près de 5 Mt exportées vers l'UE depuis le 1er juillet dernier.

Ironie du sort ou hasard du calendrier, c'est dans ces conditions que la Commission européenne s'apprête à offrir un nouveau cadeau aux producteurs du Mercosur, avec un nouveau contingent à droit zéro pour le maïs grain ! Inutile de rappeler que le Brésil et l'Argentine, bénéficient d'avantages compétitifs indéniables, à commencer par l'accès aux technologies dont les producteurs européens sont privés : OGM, atrazine, néonicotinoïdes, voilà quelques exemples de distorsions majeures que la CEPM ne peut accepter ! Si les producteurs européens en sont privés, les importations doivent l'être tout autant !

Il est urgent que l'UE prenne conscience du danger que représentent ces accords commerciaux pour la pérennité d'une production de maïs répondant aux exigences des citoyens européens. Au-delà, la C.E.P.M attend des réponses pour permettre au maïs européen de regagner en compétitivité, et à terme atteindre l'auto-suffisance de l'UE en maïs. En ce sens, la prochaine réforme de la PAC constitue une occasion historique qu'il faudra saisir et la CEPM est prête à y travailler avec l'ensemble des parties prenantes.

**Contact** : Céline Duroc, Délégué Permanent : +33 6 87 61 80 48